

## **SERVICE SOCIAL EN FAVEUR DES ELEVES**

Une assistante sociale de l'Education Nationale assure une permanence hebdomadaire au sein de l'établissement.

Pour la contacter, appeler le lycée au 02 97 25 35 40.

Soumise au secret professionnel, elle est chargée d'apporter écoute, aide et soutien aux élèves, pour les accompagner dans leur projet individuel, social et professionnel.

Elle travaille en liaison avec les équipes de l'Education Nationale ainsi qu'avec les partenaires sociaux extérieurs.

### **Rappel concernant les aides financières**

**Le dossier de demande de bourses de lycée doit être fait au cours de la classe de troisième ou dans son établissement d'origine pour les autres situations.**

**En cas de difficultés pour régler les frais liés à la scolarité, il existe le fonds social lycéen.**

**Pour la demande d'aide, merci de vous adresser au service de gestion.**